



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mars 2021 - n° 03

EDITORIAL

Par invitation

La réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce, priorité de l'Union Européenne*

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a cette année fêté ses vingt-cinq ans. Les festivités sont restées discrètes autour d'une Organisation que chacun reconnaît en crise. Tous ses Membres s'accordent désormais sur la nécessité d'une réforme visant à maintenir et consolider l'Organisation comme point d'ancrage du système commercial international. Néanmoins, les Membres n'ont jusqu'à présent dans leurs débats défini ni le contenu ni la méthode ni la date butoir d'une telle réforme. Sur le fond, les priorités diffèrent.

L'Union européenne a récemment apporté une contribution de poids en mettant en avant des propositions concrètes dans le cadre de la stratégie commerciale qu'elle a présentée mi-février pour les années à venir (« Une politique commerciale ouverte, durable et ferme » - COM/2021/66 final). Le volet consacré à l'OMC en est en effet un pan majeur. Les signaux sont forts : alors que l'agenda commercial européen a un temps mis davantage l'accent sur l'approche bilatérale ou régionale, priorité est (re)donnée au multilatéralisme – ce qui s'inscrit dans un mouvement d'ensemble de la politique extérieure européenne. Il convient de redonner à l'OMC la capacité de mener à bien des négociations répondant aux aspirations et besoins d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit en particulier de rétablir les conditions d'un commerce international non faussé, développer un cadre commun pour le commerce électronique ou accompagner la croissance verte. L'architecture des négociations doit être revue notamment pour mieux ajuster les flexibilités aux besoins des pays plus vulnérables ou mieux arrimer les avancées plurilatérales au cadre multilatéral. Il est impératif d'engager un dialogue renouvelé avec en particulier les Etats-Unis pour rétablir un système - probablement revisité - de règlement des différends qui a fait et doit faire toute la force de l'Organisation. Enfin, il faut donner à l'OMC des moyens plus efficaces pour assurer ses fonctions de transparence et de suivi de la politique commerciale de ses Membres.

Le temps presse. Dr Ngozi Okonjo-Iweala, la nouvelle Directrice Générale de l'Organisation, a montré dès les premiers jours de sa prise de fonction qu'elle entendait participer activement à « redonner un sens » à l'Organisation. L'Union européenne ne peut que souscrire à l'alliance d'ambition et de réalisme qu'elle porte. La prochaine Conférence Ministérielle de l'OMC doit finalement s'ouvrir à la fin du mois de novembre. Elle sera en ce sens un moment clé. Conclure les négociations sur les subventions à la pêche, faire un pas décisif sur les questions « commerce et santé », définir un programme de travail crédible pour les années à venir, donner un cadre et un horizon aux efforts relatifs à la réforme de l'Organisation, consacrer les progrès des négociations plurilatérales – telles sont les attentes de l'Union Européenne pour cette Conférence. Forte des propositions qu'elle a lancées et en collaboration avec la Directrice Générale, l'Union Européenne promouvra un échange, ardu certes, mais indispensable à que ces objectifs se réalisent et qu'un mouvement de modernisation plus profonde aboutisse à moyenne échéance.

Ambassadeur João Aguiar Machado,
Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

* Editorial extrait de la Tribune publiée en fin de ce numéro

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Comité agriculture session spéciale
10 mars 2021

La présidente (ambassadrice du Costa-Rica) a souligné en introduction que plusieurs éléments récents incitaient à **accélérer et amplifier les**

travaux : la **12^{ème} conférence ministérielle** est maintenant fixée à fin novembre 2021, la **nouvelle Directrice générale de l'OMC** a pris ses fonctions le 1^{er} mars et a souligné l'importance des sujets agricoles. La présidente demande en conséquence aux Membres d'amplifier les échanges techniques avec les facilitateurs qu'elle a désignés en novembre 2020 sur les différents sujets de la négociation. Elle compte par ailleurs initier à **partir de mai 2020 un travail plus politique avec les chefs de délégation.**

Les échanges sur les différentes thématiques de la négociation agricole (soutien interne, accès au marché, concurrence à l'exportation, restrictions à l'exportation, programme de stockage public) **n'ont pas montré d'évolutions notables** des positions. Le **groupe de Cairns** est revenu sur sa proposition de réduction de 50% des soutiens internes distorsifs (boîte orange, boîte bleue, boîte développement). **L'Inde, la Chine, les ACP et le groupe africain** ont rappelé leur demande d'une **suppression de la mesure globale de soutien des pays développés**, une réduction de la boîte bleue et un réexamen de la boîte verte. Ils se sont également opposés à toute contrainte sur la boîte développement. L'Inde et la Chine ont rappelé leur demande d'une prise en compte des soutiens par habitant dans ces négociations. Avec le G33 ils ont à nouveau demandé une **solution pour les programmes de stockage public** et refusé de lier cette question à celle du soutien interne. Élément auquel s'opposent de nombreux pays développés, les achats à prix administrés pour la constitution de ces stocks et leur éventuelle réexportation sur les marchés mondiaux pouvant induire des **distorsions importantes**.

A noter la question de la **transparence** citée par de nombreux pays développés. Elle apparaît comme le **seul résultat atteignable à la 12^{ème} conférence ministérielle** pour l'Union Européenne. Australie et Nouvelle-Zélande soulignent toutefois qu'un accord à la MC12 devra également comporter des **orientations précises concernant le soutien interne** et l'accès au marché. **L'Union Européenne** a exprimé **ses doutes sur la possibilité d'un programme de travail détaillé**. **Les Etats-Unis** ont également souligné **l'importance de la transparence** mais appellent les Membres à poursuivre des travaux pour des résultats plus substantiels sur l'accès au marché. Plusieurs pays en développement ont indiqué leur réticence face à tout alourdissement des notifications et rappelé l'importance du traitement spécial et différencié.

Enfin, la Commission Européenne a annoncé la **communication prochaine de propositions sur la transparence** et appelé les Membres à **prendre en compte les questions de développement durable** dans les négociations agricoles, cette question ayant été soulignée à plusieurs reprises par la nouvelle Directrice générale.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Négociations sur les aides à la pêche 17 et 19 mars 2021

Une première réunion concernait la **pêche artisanale et à petite échelle**. Elle a consisté en l'examen d'une **proposition de l'Argentine de la Pérou et du Chili**. Cette proposition exonère des interdictions concernant les stocks en surpêche et la surcapacité surpêche les **pêcheurs à faible revenu dont l'activité a un objectif de sécurité alimentaire** et est réalisée dans la **limite des 12 miles nautiques**. Les Membres se sont opposés sur l'inclusion dans ces exonérations de la **pêche INN** et leur extension **au-delà de 12 miles** (demandes du groupe africain, des ACP et de l'Inde face à une opposition des pays développés).

Lors d'une **réunion des chefs de délégations**, le président du groupe de négociations a présenté le résultat des réunions **groupes restreints** qu'il avait organisées sur la **surcapacité surpêche** (article 5.2 : exonération de l'interdiction des aides si des mesures assurant une gestion durable des stocks sont en place). Si ces groupes restreints ont permis de **fluidifier les échanges**, les négociations n'ont pas progressé. Les pays en développement (ACP groupe africains) y ont répété que cette disposition constitue une **exonération des pays développés gros subventionneurs**. Le président a déploré **l'absence de progression des négociations** en raison de l'absence de la moindre concession des Membres. Il a appelé ces derniers à **davantage d'ouverture**. En réaction la plupart des chefs de délégation ont reconnu l'intérêt de poursuivre les travaux en petits groupes.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Ce Conseil des ADPIC était présidé pour la dernière fois par l'ambassadrice d'Afrique du sud, puisque c'est désormais l'ambassadeur de Norvège qui présidera les réunions.

Les Membres ont tout d'abord évoqué les mesures prises depuis 2020 en matière de propriété intellectuelle pour lutter contre la Covid-19, dont les trois licences obligatoires accordées par la Hongrie en application de l'article 31 de l'accord ADPIC pour la fabrication de génériques du Remdesivir ainsi que **le mécanisme de contrôle des exportations de vaccins mis en place par l'UE**. Celle-ci a expliqué que cette mesure avait été prise en réponse à une éventuelle rupture de contrat avec un fabricant de vaccins, était limitée dans le temps et qu'un certain nombre d'exclusions étaient prévues notamment en faveur des pays les plus vulnérables et du mécanisme Covax.

Les Membres ont ensuite de nouveau discuté de la demande de dérogation à l'accord ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du sud en octobre 2020. Plusieurs Membres ont soutenu la « troisième voie » prônée par la nouvelle Directrice générale. Cette solution vise principalement à encourager les partenariats industriels entre développeurs de vaccins et producteurs afin d'augmenter la production de vaccins, et ce dans le respect des règles multilatérales. L'UE, qui préconise depuis la fin 2020 dans le cadre de ces discussions de recourir au mécanisme des licences volontaires pour transférer les technologies et le savoir-faire entre industriels, s'est déclarée prête à dialoguer, aux côtés de la DG, avec les entreprises du secteur pharmaceutique.

Du côté des co-auteurs de la demande de dérogation, **l'Inde a tout d'abord insisté sur le fait que toutes les initiatives devaient être étudiées en parallèle, puisqu'elles n'étaient pas exclusives les unes des autres.** Dès lors, toute nouvelle initiative devait nécessairement s'ajouter aux précédentes et non les remplacer. **L'Afrique du sud a critiqué les accords bilatéraux de licences volontaires au motif de leur manque de transparence et des conditions restrictives qui s'y appliquent**, qui excluent de fait certains pays en développement et producteurs. Dès lors, selon elle, seule la dérogation à l'accord ADPIC permettrait d'assurer un accès équitable et rapide aux vaccins et produits médicaux essentiels contre la Covid-19.

L'OMS est quant à elle intervenue pour rappeler que toutes les voies – dérogation ADPIC, licences obligatoires, pools de brevets – devaient être explorées de façon simultanée pour que chaque pays soit libre de les mettre en œuvre s'il le souhaite. Elle a ensuite encouragé les Membres à faire la promotion de l'outil C-TAP qui permettrait de rendre plus transparents les transferts de technologies et faciliterait la production de vaccins. Enfin, l'OMS s'est engagée à continuer la collaboration avec l'OMC et l'OMPI pour trouver des solutions à cette pandémie.

Une réunion spéciale du Conseil des ADPIC pourrait être organisée mi-avril pour poursuivre les discussions sur cette demande.

Puis, **les Membres se sont penchés sur la demande présentée par les PMA pour que la période de transition qui leur a été accordée pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord ADPIC soit de nouveau prorogée** (pour rappel, cette période de transition a déjà été prorogée deux fois, en 2005 et en 2013, et elle doit prendre fin au 1^{er} juillet 2021).

Au soutien de leur demande, les PMA font valoir que **la mise en œuvre de l'accord ADPIC entraîne des coûts économiques, financiers et administratifs importants, qui peuvent être intenable pour eux dans le contexte de la crise sanitaire.** Partant, ils considèrent que la période de transition devrait être maintenue aussi longtemps qu'un pays relève de la catégorie des PMA et que les flexibilités propres aux PMA devraient continuer de s'appliquer après la sortie d'un pays de la catégorie des PMA pour être progressivement supprimées au bout de douze ans.

La plupart des Membres ont reconnu les besoins de flexibilités des PMA et se sont donc déclarés favorables à une prorogation de la période de transition pour ces pays. En revanche, certains pays développés se sont montrés plus réservés sur la demande de dérogation de douze ans pour les pays en reclassement, estimant qu'elle relevait davantage du Conseil général. Ce point sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil des ADPIC prévu en juin 2021.

Enfin, les Membres ont échangé sur la thématique suivante : **« Propriété intellectuelle et innovation : rendre les MPME**

compétitives dans le secteur des technologies vertes ». Plusieurs Membres (Suisse, Etats-Unis, Australie, UE, Canada, Brésil, Equateur, Chine, Inde, Norvège, Royaume-Uni, Singapour et Japon) ont fait part de leur expérience nationale en matière d'incitation à l'innovation verte (par ex, mise en place de procédures d'examen accéléré des demandes de brevets sur les technologies vertes) et souligné l'importance de développer ces technologies vertes pour trouver des solutions au changement climatique.

Le programme « WIPOGREEN » de l'OMPI (plateforme d'échange en ligne dédiée aux technologies vertes permettant d'accélérer le développement et le déploiement des technologies vertes dans le monde en mettant en relation les fournisseurs de technologies avec les personnes en quête de solutions innovantes pour répondre aux défis environnementaux) a été particulièrement mis en avant dans les interventions des Membres.

Le Tchad a souligné **l'importance des technologies vertes pour le rattrapage économique des PMA et, partant, des transferts de technologie dans ce domaine**, rappelant à cet égard la nécessité de proroger la période de transition en leur faveur.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiative plurilatérale sur la facilitation de l'investissement 8 et 9 mars 2021

Au cours des réunions, plusieurs sujets de négociation ont été évoqués, dont les standards **anti-corruption** et de **responsabilité sociale des entreprises** que les investisseurs devraient être encouragés à respecter. Les propositions du Brésil relatives à la création d'un portail unique pour les investisseurs, d'un facilitateur de l'investissement – désormais dénommé point focal – et d'une base de données des fournisseurs nationaux ont de nouveau été flexibilisées mais plusieurs Membres dont l'UE et le Canada les jugent encore excessivement détaillées.

Un premier échange sur la portée des dispositions de l'accord relatives aux **autorisations d'investissement** a eu lieu. Selon une majorité de Membres (dont la Chine, le Brésil, le Mexique et Taiwan) ces dispositions devraient s'appliquer à tout le **cycle de vie** d'un investissement plutôt qu'aux seules phases initiales (établissement / acquisition), tandis que l'UE estime que le post-établissement ne doit pas être couvert car l'initiative ne traite pas la protection des investissements.

Les participants à l'initiative envisagent de créer un petit groupe de travail sur l'article proposé par la Turquie et la Chine concernant l'entrée temporaire de personnes à des fins d'investissement. Pour mémoire, l'UE s'est dite ouverte à des discussions sur l'accroissement de la transparence des mesures applicables à ces flux de personnes, mais pas à l'introduction de disciplines en la matière.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique 16 mars 2021

Au cours de la réunion plénière, d'importants progrès réalisés par les petits groupes de travail ont été signalés. Le texte de l'article sur les signatures électroniques et l'authentification électronique est presque finalisé. L'objectif est de conclure en avril celui qui porte sur la protection des consommateurs. Des progrès significatifs ont été réalisés sur les articles relatifs à l'ouverture des données gouvernementales et à la dématérialisation des formulaires liés au commerce international. En revanche, les négociations sur le code source des logiciels et l'accès ouvert à internet avancent plus lentement en raison de la sensibilité de ces sujets.

Les discussions menées sur la section dédiée à la **facilitation du commerce numérique** et à la logistique ont été peu conclusives à ce stade. De nombreux Membres se sont opposés à traiter dans cette

section la question de **l'accès au marché des services logistiques**, promue par la Chine. Le Brésil a formulé des propositions ambitieuses et détaillées visant à **simplifier les procédures douanières** à travers un recours accru aux technologies existantes, dont l'intelligence artificielle.

Pour mémoire, l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique est présidée par l'Australie qui l'a lancée avec Singapour et le Japon, lesquels jouent de fait un rôle de co-présidents. Elle compte actuellement **86 Membres**. Les travaux techniques sont menés en petits groupes spécialisés par thématiques. Les Etats-Unis maintiennent des objectifs ambitieux sur le contenu du texte (notamment, des dispositions prescriptives s'appliquant à tous), qui sont loin d'être partagés par l'ensemble des membres.

En vertu des priorités fixées par les co-présidents, les acteurs concentrent leurs efforts sur les sujets les moins sensibles/clivants, avec l'objectif intermédiaire de **finaliser d'ici au mois d'août le texte de 10 articles** (sur un total de 52 contenus dans le projet de texte).

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Comité des Obstacles techniques au commerce 24 au 26 février 2021

Les Membres ont soulevé **79 préoccupations commerciales spécifiques (PCS)**, dont 18 nouvelles.

Sur les 61 PCS déjà mentionnées lors de précédents comités, l'UE a soulevée à nouveau **27 PCS**, dont **8 PCS à l'endroit de la Chine** (dont 5 concernent des mesures de cyber sécurité/cryptage commerciale trop restrictives) ; **7 PCS envers l'Inde** (dont 3 concernant des mesures dans le secteur agricole/alimentaire trop restrictives) ; **5 PCS vis-à-vis de la Russie** (dont 2 concernent des mesures impactant le commerce international de boissons alcoolisées/la viticulture).

La Chine a soulevé 4 PCS concernant l'UE, dont une relative aux nouvelles prescriptions législatives de la France concernant l'indice de réparabilité des appareils électriques et électroniques. L'UE, au nom de la France, a répondu que si l'indice de réparabilité est entré en vigueur le 1er janvier 2021 pour certains produits (lave-linges à chargement frontal, smartphones, ordinateurs portables, écrans de télévision, tondeuses à gazon électriques), les contrôles et sanctions pour non mise à disposition des consommateurs de l'indice de réparabilité ou pour calculs erronés ne seront applicables qu'à partir du 1er janvier 2022.

Les PCS soulevées pour des projets législatifs sur la cybersécurité en Chine soulignent certains des « **nouveaux enjeux** » à **l'OMC liés à la numérisation des échanges internationaux**, qui questionnent sur la **compatibilité des réglementations relatives à la cybersécurité et les Accords de l'OMC (en particulier l'accord OTC)**.

L'enjeu environnemental monte aussi en puissance, par exemple à travers le fait que la plupart des PCS soulevées par la Chine à l'endroit de l'UE concernaient toutes **des réglementations relatives aux exigences en matière d'écoconception pour divers produits dans l'UE**.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunion du groupe de travail informel sur le genre 26 février 2021

A la suite d'un **processus politique enclenché lors de la Conférence Ministérielle de Buenos Aires (2017)** lors de laquelle **118 Membres de l'OMC et observateurs ont soutenu la Déclaration sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes**, un **groupe informel a été mis en place en Septembre 2020, rassemblant plus de deux tiers des membres de l'OMC** (127 Membres de l'OMC sur 164). La promotion de la **parité est reconnue comme un impact économique positif avéré**. Selon la Banque Mondiale, **le fait de donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes améliorerait la compétitivité et la productivité d'un pays**. Globalement, **l'élimination de toutes les**

formes de discrimination à l'égard des femmes pourrait accroître la productivité par habitant de 40%. Suivant ces analyses, le commerce peut être un levier important pour atteindre cet objectif : la globalisation de l'économie offre de nouvelles opportunités pour les femmes, notamment grâce à la plus grande intégration des pays en développement dans les chaînes de valeurs globales (créant de nouveaux emplois et augmentant les salaires des femmes). Par ailleurs, le commerce peut avoir un effet « disséminateur de nouvelles technologies digitales » créant de nouvelles possibilités économiques pour les femmes, en leur permettant d'éviter les barrières traditionnelles au commerce, de développer leur esprit entrepreneurial et d'avoir une vie professionnelle plus flexible.

Certains membres ont soutenu un projet de plan de travail pour le groupe informel, proposé par le Canada, qui inclut notamment l'adoption d'une déclaration ministérielle en Décembre 2021 qui reconnaîtrait l'importance du rôle de l'OMC dans la suppression des obstacles à la participation des femmes au commerce.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité des marchés publics 3 mars 2021

Les Parties ont principalement discuté de la candidature d'accession du Brésil à l'accord sur les marchés publics présentée en mai 2020, et plus précisément de son offre initiale d'accès au marché transmise en février 2021. Le Brésil, premier pays d'Amérique latine à demander son accession à l'AMP, a fait valoir que son offre était très ambitieuse et complète : elle pourrait en effet augmenter la valeur des marchés publics couverts par l'AMP jusqu'à 145 milliards USD par an.

Sur la base de son offre initiale, le Brésil doit maintenant négocier les modalités de sa participation à l'AMP avec l'ensemble des 21 Parties (lesquelles représentent 48 Membres, l'UE et ses 27 Etats membres comptant comme une Partie) au regard des sujets suivants : (i) les entités contractantes dont les processus de passation des marchés seront ouverts aux soumissionnaires étrangers, (ii) les marchandises, services et services de construction ouverts à la concurrence étrangère, (iii) les valeurs de seuil au-delà desquelles les activités de passation des marchés seront ouvertes à la concurrence étrangère et (iv) les exceptions au champ d'application de l'AMP.

La prochaine réunion du comité AMP se tiendra le 2 juin 2021.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (« TESSD ») 5 Mars 2021

La DG Ngozi Okonjo-Iweala a appelé les membres à « faire tous les efforts nécessaires » pour contribuer à la décarbonisation de l'économie mondiale et à la lutte active contre le changement climatique. Sur les possibles sujets de discussion dans le cadre des TESSD, le commerce des biens et services environnementaux a amassé le plus de soutien de la part des membres. La réforme des subventions aux combustibles fossiles, l'écologisation de l'Aide pour le commerce, l'économie circulaire, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la pollution plastique sont aussi des points d'intérêt partagés.

Certains PED sont intervenus en soutien des TESSD, sans pour autant s'engager, car ils soulignent l'importance d'explorer d'autres voies que la libéralisation de certains biens/services environnementaux et se méfient de discussions qui pourraient légitimer du « protectionnisme vert ».

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Conseil du commerce des services 5 mars 2021

Au cours de la réunion du Conseil chargé de la mise en œuvre de l'accord général sur le commerce des services (AGCS), plusieurs restrictions au commerce de services numériques ont de nouveau été évoquées :

- Les pays développés ont réitéré leurs critiques des projets d'exigences de localisation de données de certains pays.
- La Chine a de nouveau contesté trois catégories de mesures qu'elle juge discriminatoires : (i) des mesures australiennes qui auraient pour effet d'interdire aux entreprises chinoises de participer aux projets de télécommunication 5G ; (ii) l'interdiction de fait de Tik-Tok et WeChat aux Etats-Unis au nom de l'exception de sécurité ; (iii) le blocage par l'Inde de 43 applications mobiles développées et gérées en Inde par des entreprises chinoises ;
- Malgré les précisions de la Russie, ses exigences de pré-installation de logiciels russes sur les « biens techniquement complexes » demeurent soupçonnées d'incompatibilité avec ses engagements par les Etats-Unis, le Japon et le Canada.

Plusieurs membres ont spontanément rappelé leur opposition au papier de l'Inde et de l'Afrique du Sud mettant en cause la compatibilité des initiatives conjointes de Buenos Aires sur les services avec l'accord de Marrakech – fondateur de l'OMC ; ils ont notamment affirmé que ces initiatives sont transparentes et ouvertes et n'affectent pas les droits et obligations des Membres de l'OMC n'y participant pas.

Un webinaire sur la mise en œuvre des dérogations au GATS en faveur des PMA (octroi d'un traitement préférentiel et adoption de mesures d'assistance technique et de soutien au développement des capacités) sera tenu en mai.

L'Ambassadeur mexicain Angel Villalobos Rodriguez a été élu président du Conseil du Commerce des services.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité SPS 25 et 26 mars 2021

Lors de ce comité, l'Union Européenne a soulevé différentes préoccupations commerciales spécifiques :

- Mesures de restriction des importations de la Chine liées à la COVID-19, préoccupation également soulevée par d'autres membres de l'OMC (Etats-Unis, Fédération de Russie, etc...).
- Restrictions à l'importation de la Chine en raison de la peste porcine africaine et de l'influenza aviaire hautement pathogène ; l'UE a également soutenu la préoccupation soulevée par les Etats-Unis et l'Australie concernant la mesure administrative chinoise en matière d'enregistrement des fabricants étrangers de produits alimentaires importés ;
- Restrictions à l'importation appliquées par la Corée en raison de la peste porcine africaine et de l'influenza aviaire hautement pathogène ; absence de progrès réalisés par la Corée en ce qui concerne les demandes en instance d'autorisation d'importer de la viande de bœuf ;
- Restrictions à l'importation de volailles par l'Afrique du Sud en raison de l'influenza aviaire hautement pathogène ;
- Concernant les Etats-Unis : non-publication des règles concernant l'importation d'ovins, de caprins et de certains autres ruminants ; restrictions à l'importation de pommes et de poires ; non-reconnaissance du statut de zone exempte de parasites de l'UE en ce qui concerne le longicorne d'Asie et le capricorne asiatique des agrumes.

L'Union Européenne a également été l'objet de plusieurs préoccupations commerciales spécifiques. Elle a à nouveau été critiquée par les pays d'Amérique Latine et les Etats-Unis sur ses réglementations sur les produits phyto-sanitaires (limites maximales de résidus). Les Etats-Unis, soutenus par le Paraguay, l'Australie, le Canada, l'Argentine, le Japon et le Brésil ont réitéré leur préoccupation à l'encontre du réexamen par l'UE de la législation relative aux médicaments vétérinaires.

La **Colombie** a présenté à nouveau une **communication soutenue par 40 membres**, s'adressant en premier lieu à l'**UE** et lui demandant de **suspendre tous les processus de révision des limites maximales de résidus (LMR)** pour les produits phytosanitaires en raison de la situation difficile de nombreux pays en développement suite à la pandémie. Les **Etats-Unis**, soutenus par la Chine, le Paraguay, la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Australie, le Canada, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et la Thaïlande, ont par ailleurs fait part de leurs préoccupations à l'égard **d'exigences de l'Inde concernant la certification d'origine « non-OGM »** de certains produits importés.

Ils ont également évoqué à nouveau un **projet de déclaration pour la douzième Conférence ministérielle** de l'OMC concernant la **mise en place d'un groupe de travail relatif aux questions SPS**. Cette déclaration est **soutenue par 22 membres**. Lors de la réunion informelle du comité la Commission a regretté que ce projet ne prenne pas suffisamment en compte les questions concernant la **protection de l'environnement, les attentes des consommateurs** et le bien-être animal. Elle devrait préparer une **proposition de modification du document** dans ce sens (rappelant notamment les ambitions UE en matière de durabilité, biodiversité, bien-être animal).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunion de l'Organe de règlement des différends 26 mars 2021

La réunion de l'ORD a été suspendue sur fond de tension géopolitique entre les Etats-Unis et le Venezuela.

Le Venezuela avait demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour pour qu'un groupe spécial soit établi afin d'examiner les sanctions économiques prises à son encontre par les Etats-Unis. Il s'agit de la seconde demande de Venezuela dans cette affaire (en 2019, une réunion de l'ORD avait déjà été suspendue à la suite de la 1^{ère} demande présentée par le Venezuela).

Les Etats-Unis ont demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour, au motif que cette demande n'était pas présentée par un gouvernement légitime. Ils ont été soutenus par certains pays du « groupe de Lima » (Pérou, Brésil, Colombie), tandis que la Russie est intervenue à l'appui du Venezuela pour préciser qu'elle reconnaissait la légitimité du gouvernement Maduro et que l'OMC n'était pas le lieu adéquat pour mener des discussions politiques.

L'UE a fait valoir que les mesures américaines en cause semblaient être justifiées par l'exception de sécurité nationale prévue à l'article XXI du GATT de 1994 et à l'article XIV bis du GATS et que le différend devrait être donc traité sous cet angle (ie plutôt que par le blocage de l'ORD). Puis, elle a insisté sur le fait que le blocage de l'ORD en raison d'un désaccord sur un point inscrit à l'ordre du jour posait une question de nature systémique, puisque cela revenait à bloquer des sujets relevant pourtant du consensus négatif telles que la demande d'établissement de groupes spéciaux ou l'adoption de rapports.

Le Venezuela ayant refusé de retirer son point de l'ordre du jour, le président de l'ORD a décidé de suspendre la réunion pour poursuivre les consultations avec les Membres concernés.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Table-Ronde le 24 mars:

Promouvoir une reprise durable et la résilience économique dans les PMA : la contribution de l'Aide pour le commerce

La crise du COVID-19 a eu un impact négatif immédiat sur les capacités budgétaires des PMA à apporter une réponse socio-économique aux effets de la pandémie. La pandémie a créé une crise économique profonde dans les PMA, qui ont subi de lourdes pertes de revenus, notamment en

raison de la baisse des flux commerciaux et de la fuite des capitaux. De nombreux PMA ont maintenant du mal à faire face au fardeau de leur dette extérieure, les exposant potentiellement au risque de défaut souverain. La crise du COVID-19 démontre plus que jamais la nécessité d'accélérer la transformation structurelle des économies des PMA afin qu'elles deviennent plus robustes face à de telles crises. Le but de cette session était de discuter de la promotion d'une reprise durable dans les PMA et de leur résilience économique grâce à la mobilisation de l'Aide pour le commerce.

Le délégué permanent a participé à cette table ronde en tant que modérateur.

Vous pouvez retrouver cette table ronde sur le lien suivant :

<https://youtu.be/ddouSDJxq-o>

-o-o-o-

Rencontre virtuelle avec les étudiants de la Faculté de Droit d'Annecy Vendredi 26 mars 2021



Rencontre entre des étudiants de la Faculté de droit d'Annecy et le Délégué permanent.

Le délégué permanent est intervenu sur le thème de la « France et l'OMC »: comment la France intervient-elle à l'OMC ? Quel est l'agenda de la France pour l'OMC ?

-o-o-o-

ZOOM sur la Politique commune de la pêche

Le Pew Center (ONG américaine) vient de publier une analyse sur la politique commune de la pêche. Il en ressort que depuis 2013 la PCP a accordé une **importance accrue à la gestion des stocks** qui a ainsi été améliorée. Toutefois les résultats restent **en deçà des ambitions** affichées lors de la réforme de la PCP. Notamment les décisions concernant la fixation des niveaux de captures restent influencées par des considérations politiques et économiques (et non les seules informations scientifiques sur le niveau des stocks). Ce rapport reste donc **assez critique sur les résultats environnementaux de la PCP**.

Consulter le rapport : ([rapport du Pew Center](#))

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr



Lessons From Implementation of the EU's Common Fisheries Policy

TRIBUNE DE L'AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPEENNE (par invitation)

La réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce, priorité de l'Union Européenne

Par João Aguiar Machado

Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a cette année fêté ses vingt-cinq ans. Les festivités sont restées discrètes autour d'une Organisation que chacun reconnaît en crise. L'Union européenne entend peser de tout son poids pour contribuer à réformer l'Organisation et vient pour se faire de mettre en avant une série de propositions concrètes. Si les membres font montre d'une véritable volonté politique, leurs efforts, conjugués aux bons offices de la nouvelle Directrice Générale, Dr. Ngozi Okonjo-Iweala, sont en mesure de faire avancer une modernisation plus que jamais nécessaire de l'Organisation. La prochaine Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'ouvrira en novembre 2021 fournit l'occasion de transformer les velléités de changement en avancées tangibles.

Le malaise d'une institution

L'OMC n'échappe pas au mouvement plus général de fragilisation des institutions multilatérales. La crise du Covid19 a en elle-même suscité une série de défis. Elle a aussi accéléré certaines tendances existantes et donné un plus grand relief à des problématiques d'ores et déjà présentes : la montée des tensions géopolitiques et le développement de politiques protectionnistes, un plus grand recours aux approches unilatérales, une intervention plus marquée de l'Etat dans l'économie et l'accélération de la transformation numérique. Au sein de nos sociétés européennes, la crise économique a également rendu plus prégnant le débat autour de la (dé)globalisation. Les inquiétudes de nos concitoyens quant à l'impact du libre-échange sur leur vie quotidienne en tant que citoyens et travailleurs ne sont pas nouvelles. Elles se sont clairement exprimées dans le cadre des controverses qui ont entouré la négociation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis ou encore aujourd'hui à propos de l'accord avec le Mercosur. Mais ces craintes prennent un nouvel essor compte tenu de la difficulté du contexte économique actuel.

Au-delà, l'Organisation Mondiale du Commerce trouve aussi en elle-même les causes de son malaise. Sur le front des négociations, celles du Cycle de Doha n'ont pas su, ou n'ont pas pu, évoluer avec la transformation du paysage géopolitique et économique mondial. Les tensions divisant les Membres autour de l'actualité du mandat de Doha restent aujourd'hui encore un élément de blocage majeur dans la capacité de l'Organisation à s'emparer des nouveaux enjeux. Les avancées – bien connues comme l'Accord sur la facilitation du commerce, l'Accord sur les technologies de l'information ou la Décision relative à l'élimination des subventions à l'exportation de produits agricoles de 2015 – sont louables mais pour beaucoup insuffisantes. Pour importantes qu'elles soient, ces réalisations ne peuvent masquer la « panne » du système de négociation multilatéral que tentent de compenser des formes plus souples de négociations plurilatérales en particulier depuis la Conférence ministérielle de Buenos Aires de 2017. La paralysie du système de règlement des différends depuis décembre 2019 trouve quant à elle son origine en partie dans l'absence de prise en compte des questionnements liés aux sensibilités nationales et à la préservation des leviers de défense commerciale. L'Organisation est également freinée dans ses fonctions de transparence et de suivi des politiques commerciales des Membres. Récemment par exemple, l'absence de coopération (et même parfois la résistance) de certains Membres devant les efforts du Secrétariat pour collecter une information fiable et actualisée sur les mesures commerciales adoptées en réponse à la crise du Covid19 a privé l'OMC du rôle de référence qui devrait être le sien en la matière.

Dans ce contexte, les membres du G20 mais aussi maintenant l'ensemble des Membres de l'OMC s'accordent sur le fait qu'une transformation s'impose si l'OMC veut rester le point d'ancrage du système commercial international. L'Union européenne en a fait elle aussi une priorité de sa politique commerciale extérieure.

L'Union européenne acteur dans le chantier de la modernisation de l'OMC

Récemment, l'Union européenne a apporté une contribution de poids en mettant en avant des propositions concrètes dans la cadre de la stratégie commerciale qu'elle a présentée mi-février pour les années à venir (Communication « Réexamen de la politique commerciale - Une politique commerciale ouverte, durable et ferme »¹). Le développement de cette Communication s'est notamment appuyé sur un large processus de consultation. Cette stratégie marque un pivot dans trois dimensions en particulier. Le volet consacré à l'OMC est un pan majeur de la nouvelle de la nouvelle stratégie de l'Union européenne et le signal est fort s'agissant de l'engagement au soutien du système multilatéral. Alors que l'agenda commercial européen a un temps mis davantage l'accent sur l'approche bilatérale ou régionale, priorité est (re)donnée au multilatéralisme – ce qui s'inscrit dans un mouvement d'ensemble de la politique extérieure européenne. Dans des temps où le système est mis à mal, la stratégie réaffirme la conviction de l'Union européenne en la centralité de l'OMC. Le système commercial multilatéral a en effet contribué à une stabilité économique que beaucoup souhaitent aujourd'hui voir renforcer. Quand bien même des progrès sont encore nécessaires, l'OMC a contribué à une prospérité économique au plan mondial et a participé au recul de la pauvreté et des inégalités. D'un point de vue européen, alors que le commerce international joue un rôle de premier plan dans la croissance et la compétitivité de notre Union, le système commercial multilatéral reste un socle fondamental. L'Union européenne a établi à ce jour 46 accords commerciaux avec 78 partenaires. Ceci étant, deux tiers du commerce de l'Union européenne avec le reste du monde est fondé sur des règles et des engagements d'accès aux marchés pris dans le cadre de l'OMC – y inclus par exemple nos échanges avec de grands partenaires comme les Etats-Unis, la Chine, l'Inde et la Russie. Autre dimension de la stratégie, une articulation plus étroite de la politique commerciale extérieure avec les politiques internes au soutien de la croissance, et notamment la transition verte et l'agenda numérique. Enfin, alors que la négociation de nouveaux accords occupait la part belle de la politique commerciale, celle-ci se focalise davantage sur la mise en œuvre et le respect des accords multilatéraux comme bilatéraux.

Les propositions de la Communication en matière de réforme de l'OMC s'inscrivent dans le prolongement d'initiatives prises précédemment par l'Union européenne, seule ou avec d'autres, pour peser dans un débat dont l'acuité n'a fait que grandir ces dernières années. L'Union a ainsi par exemple soumis une proposition, volontairement modeste, visant à améliorer les processus de délibération au sein des organes de l'OMC. Elle s'est aussi engagée dans le cadre des réflexions du processus trilatéral impliquant également les Etats-Unis et le Japon. Le « Groupe Ottawa » qui a émergé en 2018 offre aussi à l'Union européenne et aux treize autres Membres une plateforme solide pour renforcer et moderniser l'OMC. Les Membres du Groupe ont ainsi été force de propositions dans les domaines de la facilitation des échanges ou d'un suivi renforcé et plus efficace des politiques commerciales par exemple. En 2020, les Membres du Groupe ont également appelé à une plus grande coopération globale en matière commerciale pour lutter contre la pandémie actuelle et d'éventuelles pandémies futures en facilitant le commerce de biens médicaux essentiels. L'initiative « Commerce et santé » demeure parmi les principales propositions dans un débat qui reste à ce jour largement ouvert.

¹ COM/2021/66 final.

Les ambitions de l'Union européenne pour la réforme de l'OMC

Compte tenu des bouleversements récents et des évolutions de fond affectant nos économies, la politique commerciale doit apparaître non comme une menace, mais comme un instrument à part entière au service du rebond économique et des besoins de nos populations, accompagnant les transformations en cours. Au-delà, certains de nos concitoyens semblent aspirer non pas nécessairement à davantage de commerce mais à un commerce « porteur de valeurs » et plus en phase avec les problématiques qui intéressent nos sociétés.

C'est dans cette perspective que la nouvelle stratégie promeut une réforme des règles du commerce mondial visant à assurer qu'elles soient équitables et durables.

Afin que l'Organisation soit à même de répondre au mandat qui est le sien, elle doit être régénérée dans chacun de ses trois piliers : règlement des différends, négociations et délibérations. Il convient d'être audacieux car la crise est profonde. Moderniser l'Organisation demande d'envisager des changements systémiques qui préservent les fondamentaux de l'OMC tout en en faisant une institution plus agile et mieux adaptée à notre temps.

Il est impératif d'engager un dialogue renouvelé avec en particulier les Etats-Unis pour rétablir un système - probablement revisité - de règlement des différends qui fait et doit continuer à faire toute la force de l'Organisation. L'Union européenne reste attachée à un système impartial et contraignant et, sur cette base, est ouverte à débattre d'ajustements qui permettraient de renforcer la confiance de tous les Membres dans ce système. L'Union européenne a été à l'instigation de l'Arrangement pluripartite provisoire portant sur un arbitrage en appel (Multi-party interim appeal arbitration Arrangement - MPIA). Elle l'a néanmoins toujours perçu, à l'instar des autres parties prenantes, comme un mécanisme transitoire destiné à pallier les blocages du système dans l'attente d'une solution plus définitive.

De profondes attentes se cristallisent également autour d'une redynamisation de la fonction de négociation de l'OMC. Ceci requiert d'avancer en particulier sur deux fronts. Le premier est celui de la « différenciation » dans le débat sur le traitement plus favorable accordé aux divers pays en voie de développement. Les Etats-Unis ont eu le mérite d'ouvrir explicitement ce débat il y a quelques temps. Les Membres se sont jusqu'à présent largement retranchés derrière des positions de principe et un véritable dialogue sur la question reste à engager. L'Union européenne promeut, accord par accord, une approche plus ciblée des flexibilités visant à une meilleure intégration dans le commerce mondial, couplée à une plus grande différenciation entre pays en voie de développement fondé sur des besoins et des capacités plus clairement identifiés. En second lieu, l'architecture des négociations doit être revue. Devant l'impasse de la voie multilatérale, un nombre croissant de Membres sont tentés de recourir à des approches plurilatérales pour obtenir des avancées sur des sujets d'intérêt. C'est ainsi qu'en 2017 ont été lancées des initiatives plurilatérales relatives au commerce électronique, à la réglementation intérieure en matière de services, à la facilitation de l'investissement ou encore portant sur les petites et moyennes entreprises ainsi que l'autonomisation des femmes. Il convient d'être pragmatique : une Organisation plus flexible doit se doter de moyens permettant de mieux arrimer des accords plurilatéraux ouverts au cadre multilatéral dans la mesure où ceux-ci ne porteraient pas préjudice aux droits et obligations existants des membres.

Enfin, le fonctionnement régulier de l'Organisation mérite d'être amélioré. Il revient aux Membres de tenir davantage leurs engagements de transparence et de mieux s'investir dans les délibérations des divers organes de l'Organisation. L'Union européenne est favorable à ce qu'une plus grande marge de manœuvre soit donnée au Secrétariat de l'OMC pour un meilleur suivi des politiques commerciales des Membres. Enfin, promouvoir un échange accru entre les représentants des entreprises et de la société civile et l'Organisation rendrait celle-ci plus accessible et permettrait que ses activités soient mieux comprises.

Sur le fond, faire progresser les négociations répondant aux attentes d'aujourd'hui et de demain s'avère indispensable pour restaurer la crédibilité écornée de l'OMC et redynamiser l'institution. Il est urgent de finaliser un certain nombre de négociations en cours. Les négociations concernant les subventions à la pêche apparaissent prioritaires, tant parce qu'elles sont les seules grandes négociations multilatérales que parce que plusieurs échéances ont d'ores et déjà été ignorées. Les attentes sont également grandes de voir conclure les négociations plurilatérales portant sur le commerce électronique, la réglementation intérieure en matière de services et la facilitation de l'investissement.

Au-delà, l'Union européenne attache une grande importance au développement et à la réalisation d'un nouvel agenda de négociations démontrant de façon concrète que la globalisation peut être équitable et promouvoir le développement durable. L'urgence à court terme est d'avancer sur les questions « commerce et santé » compte tenu des priorités actuelles. A moyen terme, dans le prolongement du travail trilatéral avec les Etats-Unis et le Japon, rétablir les conditions d'un commerce international non faussé est un chantier prioritaire pour l'Union européenne. Un nombre croissant de Membres soutiennent l'idée de développer de nouvelles règles visant à assurer une « neutralité compétitive », y inclus en matière de subventions industrielles ou de comportements des entreprises publiques. L'Union européenne souhaite également mieux ancrer la dimension environnementale dans le travail de l'Organisation. L'Union promeut actuellement une initiative « commerce et climat » dont elle est à l'origine et s'emploie avec d'autres Membres à poursuivre d'autres initiatives liées à l'économie circulaire. Enfin, certains sujets, bien que très sensibles au niveau multilatéral, mériteraient d'être mis sur la table, comme celle de l'articulation entre « commerce et travail ».

Les questions agricoles restant quant à elles au centre de toute négociation multilatérale, l'Union européenne est prête à s'engager dans un échange pragmatique et réaliste concernant les avancées possibles, qu'elle considère plus prometteuses en matière de transparence et de restrictions à l'exportation à court terme.

Mener la réforme de l'OMC à bon port

Le temps presse. A ce jour, si les Membres s'accordent sur la nécessité d'une « réforme de l'OMC », ils n'en ont défini ni le contenu ni la méthode ni la date butoir. Sur le fond, les priorités diffèrent. Quand certains appellent de leurs vœux une Organisation plus inclusive où le paradigme de développement occuperait une place centrale, d'autres mettent davantage l'accent sur la capacité de l'institution à répondre aux réalités contemporaines. Ces priorités ne sont pas irréconciliables ; la question est celle de leur point de rencontre.

Dr. Ngozi Okonjo-Iweala, la nouvelle Directrice Générale de l'Organisation, a montré dès les premiers jours de sa prise de fonction qu'elle entendait participer activement à « redonner un sens » à l'Organisation. Les défis sont de taille et les attentes élevées.

Les yeux des Membres sont maintenant rivés sur la prochaine grande échéance politique que constituera la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation qui s'ouvrira finalement à la fin du mois de novembre. Elle sera un moment clé pour l'Organisation, pour ses Membres et pour la Directrice Générale. L'Union européenne ne peut que souscrire à l'alliance d'ambition et de réalisme que N. Okonjo-Iweala porte non seulement pour ce rendez-vous mais également au-delà. Conclure les négociations sur les subventions à la pêche, obtenir un résultat probant sur les questions « commerce et santé », définir un programme de travail et de réforme crédible pour les années à venir, donner un cadre et un horizon au travail sur la réforme de l'Organisation, consacrer les progrès des négociations plurilatérales – telles sont les attentes de l'Union Européenne pour cette Conférence.

Fortes des propositions qu'elle a lancées et en collaboration avec la Directrice Générale, l'Union Européenne promouvra un échange, ardu certes, mais indispensable pour que ces objectifs se réalisent et qu'un mouvement de modernisation plus profonde aboutisse à plus longue échéance.

CALENDRIER DE L'OMC - AVRIL 2021

Réunions connues ce jour

- **01** Conseil du commerce des marchandises
- **06-08** Organe d'examen des politiques commerciales - Qatar
- **08** Réunion informelle ouverte - Groupe de négociation sur les règles (subventions aux pêcheries)
- **12** Réunion informelle du Comité de l'agriculture - Session extraordinaire - Réunion conduite par un facilitateur sur le soutien interne
- **14** Réunion informelle du Comité de l'agriculture - Session extraordinaire - Réunion conduite par le facilitateur sur les restrictions à l'exportation
- **14-16** Organe d'examen des politiques commerciales - Tonga
- **14** Réunion ouverte - Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services
- **15** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
- **16** Réunion informelle du Comité de l'agriculture - Session extraordinaire - Réunion conduite par un facilitateur sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire
- **19** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **19** Sous-comité des pays les moins avancés
- **20** Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique
- **20** Réunion informelle du Comité de l'agriculture - Session extraordinaire – Réunion conduite par un facilitateur sur le soutien interne
- **21-22** Comité des licences d'importation
- **22** Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- **23** Comité de la facilitation des échanges
- **23** Réunion informelle, comité de l'agriculture – session extraordinaire
- **26** Comité des sauvegardes
- **27** Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion extraordinaire
- **27-29** Organe d'examen des politiques commerciales - Viet Nam
- **27** Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion ordinaire
- **28** Comité des mesures antidumping
- **28** Organe de règlement des différends
- **30** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **30** Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 01/04/2021